



Comment faire si j'ai endommager la clôture de mon voisin?

Par **Dantoni541**, le **08/07/2021** à **11:44**

Bonjour,

J'ai coupé un arbre dans mon jardin et, quand celui-ci est tombé, il a endommagé la clôture de mon voisin. qu'est-ce qui va se passer juridiquement?

Par **youris**, le **08/07/2021** à **11:59**

bonjour,

comme vous êtes responsable des dommages causés à la clôture de votre voisin, la réparation de cette clôture est à votre charge, voyez avec votre assurance si ce genre de sinistre est garanti.

voyez avec votre voisin, pour l'évaluation des dommages.

salutations

Par **Alex111**, le **09/07/2021** à **10:42**

Bonjour Dantoni541,

Comme le dit Youris, c'est de votre faute, donc de votre [responsabilité](#) (même si ce n'était pas intentionnel) , vous devriez alors négocier (amicalement) avec le voisin sur les moyens de réparer les dégâts en question. Rien ne vaut une bonne négociation amicale pour éviter un conflit, n'est-ce pas